

DEC150470DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jacques ROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3248, intitulée Ecotron européen de Montpellier ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3248, intitulée , *Ecotron européen de Montpellier* dont le directeur est M. Jacques ROY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier RAVEL, Directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Olivier RAVEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Gilbert JACQUIER, Gestionnaire ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité

Jacques ROY